

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
VALLEIRY

PROCES-VERBAL
REUNION DU 23 MARS 2023

PRESENTS : M. Alban MAGNIN, Maire, Mmes Hélène ANSELME, Christine NICOLET-DIT-FELIX, Adjointes, Mmes Renée RICHARD, Elisabeth DEAL, Elodie POIRIER, Conseillères Municipales, Mmes Danielle MANIGAND et Bernadette JACQUEMOUD, Membres Extérieurs.

POUVOIR : M. Claude LEPERS à Mme Elodie POIRIER

EXCUSÉE : Mme Alexandra DALLIERE

ABSENTES : Mmes Giovanna VANDONI, Laurence OHEIX, Anick JUSTON et Célia DEGENEVE

A l'unanimité, le Conseil d'Administration désigne Madame Christine NICOLET-DIT-FELIX secrétaire de séance.

1° - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 DÉCEMBRE 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-23 ;

Considérant le Conseil d'Administration réuni en date du 8 décembre 2022 ;

Monsieur le Président propose l'approbation du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2022, dont chaque membre a été destinataire.

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 8 décembre 2022.

2° - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

M. le Maire est invité à se retirer durant les débats portant sur le compte administratif. La présidence est assurée par Mme Hélène ANSELME.

Mme Hélène ANSELME, rapporteur, fait l'exposé suivant :

Le compte administratif peut se résumer ainsi :

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Total recettes année 2022	0.00 €
Total dépenses année 2022	0.00 €
Résultat fin 2022	0.00 €
Solde reporté 2021	0.00 €
Résultat cumulé fin 2022	0.00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Total recettes année 2022	37 800.00 €
Total dépenses année 2022	30 754.65 €
Résultat fin 2022	7 045.35 €
Solde reporté 2021	9 465.24 €
Résultat cumulé fin 2022	16 510.59 €

Entendu cet exposé,

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

- vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

3° - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Madame Hélène ANSELME, rapporteur, fait l'exposé suivant :

Après s'être fait présenter l'exécution du budget primitif 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion délivré par Monsieur le Trésorier Principal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,

Après s'être assuré en collaboration avec Monsieur le Percepteur que le montant de chacun des soldes figurant au bilan a bien été repris dans les écritures, celui de tous les titres de recettes et de celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures,

Considérant l'exactitude des comptes,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexés,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Entendu cet exposé, le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par Monsieur Bertrand FARAUT, Percepteur de la commune de Valleiry, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

4° - AFFECTATION DÉFINITIVE DU RÉSULTAT 2022

Madame Hélène ANSELME, rapporteur, fait l'exposé suivant :

Vu le compte administratif 2022 et notamment le résultat excédentaire de la section de fonctionnement d'un montant de 16 510.59 €,

Vu le compte administratif 2022 et notamment le résultat de la section d'investissement d'un montant de 0.00 €,

Vu l'instruction comptable applicable aux collectivités locales et à leurs établissements de coopération intercommunale,

Entendu cet exposé, le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de l'affectation définitive du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

- Au compte 002 – Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit) : 16 510.59 €.

5° - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023

Madame Hélène ANSELME, rapporteur, expose qu'il est demandé au Conseil d'Administration d'adopter le budget primitif 2023 joint en annexe, de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Dépenses : 47 700.00 €
- Recettes : 47 700.00 € (dont excédent reporté : 16 510.59 €) ;

Entendu cet exposé, le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2023 tel qu'annexé à la présente délibération.

6° - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS

Madame Hélène ANSELME, rapporteur, présente les demandes de subventions formulées par diverses associations.

Entendu cet exposé, le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'allouer les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	MONTANT ALLOUÉ
VMEH 74 – VISITE MALADES ETS HOSPITALIERS	150.00 €
LOCOMOTIVE	50.00 €
AFTC HAUTE-SAVOIE	150.00 €
AFM TELETHON	150.00 €
FRANCE ALZHEIMER HAUTE-SAVOIE	150.00 €
ALMA-ALLO MALTRAITANCE PERSONNES AGEES	150.00 €
RESTAURANTS DU CŒUR HAUTE-SAVOIE	800.00 €
PROTECTION CIVILE HAUTE-SAVOIE	150.00 €
AFSEP ASS.NATIONALE SCLEROSES EN PLAQUES	150.00 €
HANDI SPORT COMITE DEPARTEMENTAL 74	150.00 €
SOURIRE EN CŒUR – CHAUMONT 74	150.00 €
ASSAD – GAILLARD	903.00 €
ADMR VIRY-VUACHE	9936.00 €
ESPACE FEMMES GENEVIEVE D.	650.00 €
EHPAD LES OMBELLES VIRY	10000.00 €
ASSOCIATION LES BALS MUSETTE ST-JULIEN	150.00 €

Madame Hélène ANSELME explique que des demandes de subventions sont traitées par la Communauté de Communes et ne font donc plus l'objet de demandes auprès des communes.

6° - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE MADAME NABILA BLIDI

Madame Hélène ANSELME, rapporteur, expose la demande d'aide financière déposée par l'assistante sociale concernant Madame Nabila BLIDI, née le 6 octobre 1994, domiciliée à VALLEIRY, 90, route de Chancy.

Entendu cet exposé, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide d'attribuer une aide financière exceptionnelle de 500 € à Madame Nabila BLIDI pour le règlement de sa dette auprès de son bailleur la SA Mont-Blanc ;

- dit que cette somme sera versée directement au bailleur.

Madame BLIDI sera contactée pour un rendez-vous avec Madame Hélène ANSELME.

7° - INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Ateliers Séniors : les ateliers « équilibre » sont actuellement en cours. Mme Elisabeth DEAL précise que d'autres ateliers seront mis en place au cours du second semestre.

- Formation premiers secours : deux sessions sont fixées : jeudi 8 juin et mardi 13 juin de 9 h à 17 h dans la salle Marc FAVRE. Nombre de participants : 10 pour chaque session. Une communication sera faite dans le bulletin municipal qui doit paraître dans quelques jours ainsi que sur le site internet. Les inscriptions seront reçues en mairie jusqu'à la fin avril.

- Repas des aînés du 19 novembre 2023 : thème à choisir rapidement pour réalisation des invitations, des menus. Pour l'animation, un contact a été pris. Voir pour plus de précisions et si autres idées d'animateurs.....

- Actions qui pourraient être mises en place : Mme Hélène ANSELME fait part des réflexions de Mme Isabelle MERCIER :

- * mise à disposition d'un ordinateur accessible au public,
- * accès à la Banque Alimentaire,
- * demander à Carrefour de doubler le montant des bons alimentaires émis par le CCAS,
- * accueil gratuit pour les activités vacances ainsi que prise en charge de la totalité des séjours pour les camps d'été,

D'autres idées sont émises par l'assemblée : proposer des spectacles aux aînés (transport et entrée pris en charge par le CCAS).

Madame Hélène ANSELME informe que le club d'athlétisme de St-Julien propose des séances de sport adapté ; prise en charge cotisation de 190 € ? en attente.

Mesdames Danielle MANIGAND et Bernadette JACQUEMOUD ont distribué à 4 reprises des repas de la cantine en surnombre aux familles en difficulté (par le biais de la Banque Alimentaire).

L'assemblée générale d'Arc-en-ciel se tiendra le mardi 28 mars à 18 h 30 à l'Arande à St-Julien : Madame Danielle MANIGAND y participera.

Prochaine réunion : jeudi 1^{er} juin 2023 à 18 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20 heures 25.